



RÉGION ACADÉMIQUE  
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs,

Chères et chers collègues,

Comme vous le savez, à partir du 16 septembre 2019 et jusqu'au 4 octobre, vos élèves de seconde professionnelle passeront des tests de positionnement en français et en mathématiques<sup>1</sup>.

Ces évaluations, qui ont été améliorées pour tenir compte des remontées des établissements, ont une finalité avant tout pédagogique et à ce titre, vous êtes les premiers destinataires des résultats de chacun de vos élèves.

Croisés avec le livret scolaire (LSU) et les résultats du DNB ainsi qu'avec vos propres évaluations et observations, ils vous aideront à mieux les connaître dès ce début d'année scolaire. En effet, les tests de positionnement vous donnent une photographie du niveau de maîtrise des compétences de vos élèves :

- en français, dans trois domaines : compréhension de l'oral, compréhension de l'écrit et compréhension du fonctionnement de la langue ;
- en mathématiques, dans quatre domaines principaux : organisation et gestion de données, nombres et calculs, géométrie (géométrie du calcul), calcul littéral (résolution algébrique de problèmes).

Les exercices proposés sont différents d'une année à l'autre mais ils sont standardisés pour en faciliter la comparaison dans le temps. Le processus est adaptatif, c'est-à-dire qu'après une première série d'exercices, l'élève est orienté vers une seconde série en fonction de ses résultats. Les exercices proposés aux élèves se réfèrent aux attendus de fin de cycle 4 (B.O. n°11 du 26 novembre 2015).

Afin de vous aider à vous approprier ces contenus, vous trouverez sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/tests-2de/>) plusieurs documents utiles :

- descriptifs des séquences ;
- diaporama de présentation ;
- simulation de test/ test d'entraînement ;
- propositions d'exploitations pédagogiques en français et en mathématiques pour accompagner et aider les élèves.

Ces fiches proposent chacune une analyse des difficultés rencontrées généralement par les élèves, des stratégies et des activités spécifiques pour construire et renforcer ces compétences, des pistes pour réinvestir et consolider les acquis et un prolongement proposant une sélection de ressources institutionnelles en lien avec les compétences évaluées.

Par ailleurs cette année, un document (cadre d'évaluation, échelles de compétences et exemples d'items) présentant la moitié des items que passeront effectivement vos élèves sera mis à votre disposition dès la veille du début des passations sur le site Eduscol.

( <https://eduscol.education.fr/cid142313/tests-de-positionnement-de-seconde-2019-2020.html>)

---

<sup>1</sup> Anonymés pour garantir la protection des données personnelles des élèves.

La consultation de ces divers documents gagnera cependant à être complétée par votre propre observation de vos élèves en situation : nous vous encourageons, dans la mesure où l'organisation prévue dans votre établissement le permettra, à assister à la passation d'une classe au moins afin de vous faire une représentation complète de ces évaluations et des difficultés éventuellement rencontrées par vos élèves. Cela vous aidera ensuite à mieux appréhender les résultats qui vous seront communiqués.

Ces résultats seront disponibles dans les jours qui suivent les passations et leur analyse se fera sur la base de six paliers de maîtrise de compétence (au lieu de quatre l'an dernier) et offrira donc des bilans individuels plus précis.

Tous les professeurs, à des titres divers, sont concernés par l'ensemble des compétences évaluées en français ou en mathématiques. Il importe que le professeur principal de la classe dispose également de ce bilan afin de pouvoir le diffuser à l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Une expérimentation d'outils d'évaluation en français et en mathématiques, sur support numérique, sera conduite cette année auprès de certains élèves de première année de CAP. La passation se déroulera dans les mêmes conditions que les tests de positionnement de seconde.

Aucun résultat individuel ne pourra être calculé, ni sur les élèves, ni sur les établissements. Cette expérimentation permettra d'élaborer les tests de positionnement pour les élèves de CAP à la rentrée 2020.

Les inspecteurs de l'Éducation Nationale restent à votre écoute pour vous accompagner en établissement, dans l'analyse de ces résultats et dans leur exploitation au profit de la réussite de tous.

Les inspecteurs de l'Éducation Nationale,  
Enseignement général et enseignement technique